Extrait du registre des Délibérations du Conseil Communautaire



# **DÉLIBÉRATION N° 39/2020/CACL**

DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU JEUDI 05 MARS 2020 A 09h00 AU SIÈGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

# PORTANT APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE TRANSPORT (M43) DE LA CACL - EXERCICE 2020

Nombre de Conseillers en exercice : 30 Nombre de Conseillers Présents : 16

Nombre de Procuration:

Date de convocation : Vendredi 21 février 2020

Nombre de suffrages exprimés : 16

Vote:

Pour: 16 Contre: 0 Abstention: 0

L'an deux mille vingt, le jeudi cinq mars à neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral, se sont réunis pour la tenue d'une séance plénière au siège de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral sous la Présidence de Marie-Laure PHINERA-HORTH.

ÉTAIENT PRÉSENTS: Marie-Laure PHINERA-HORTH, Présidente - Gilles ADELSON, 2ème Vice-Président - Raphaël RABORD, 4ème Vice-Président - Serge BAFAU, 6ème Vice-Président - Jean GANTY, 1er Membre du Bureau Nestor GOVINDIN, 2ème Membre du Bureau - Monique AZER, 3ème Membre du Bureau - Corine DIMANCHE, Conseillère communautaire - Farah KHAN, Conseillère communautaire - Chester LEONCE, Conseiller communautaire - Mylène MAZIA, Conseillère communautaire - MORTIN, Conseiller Communautaire - Claude PLENET, Conseiller communautaire - Anne-Michèle ROBINSON, Conseillère communautaire - Serge SEWGOBIND, Conseiller Communautaire - Jean-Yves THIVER, Conseiller communautaire

<u>ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES</u>: David RICHE 3<sup>ème</sup> Vice-Président - Georgina CHIN-TEN-FUNG, Conseillère communautaire Marie-Reine GIRAULT, Conseillère communautaire - Thierry LEMKI, Conseiller communautaire - Jocelyne PRUDENT, Conseillère communautaire - Alex WEIMERT, Conseiller communautaire

ETAIENT ABSENTS: Patrick LECANTE, 1er Vice-Président - Roger ARON, 5ème Vice-Président - Rosaline CAMILLE-SIDIBE, Conseillère communautaire - Roland LEANDRE, Conseiller Communautaire - Guerline LOUIS, Conseillère communautaire - Maryse LUPON, Conseillère communautaire - Gabriel SERVILLE, Conseiller communautaire - Jean-Pierre THEODORE ROUMILLAC, Conseiller communautaire

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Nestor GOVINDIN

## Exposé des motifs

Le Budget Primitif 2020 du Budget Annexe Transport de la CACL relève de la nomenclature budgétaire et comptable M43.

Le projet de Budget Primitif 2020 du Budget Annexe Transport, soumis à l'approbation du Conseil Communautaire, a été arrêté à **11 661 082.92** €, en dépenses et en recettes, valeur toutes taxes, tous mouvements et toutes sections confondus.

Le projet de Budget Primitif du Budget Annexe Transport (M43), exercice 2020 soumis au vote du Conseil Communautaire est présenté conformément à l'état comptable réglementaire.

**Vu** les articles L.5211-1, L.5211-36 et L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à l'organisation du débat sur les orientations budgétaires et sur le vote du budget primitif ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal ;

Vu l'Arrêté Préfectoral n° 698/2D/2B du 9 juin 1997 portant création de la CCCL modifié ;

**Vu** l'Arrêté Préfectoral n° 2134/SG/2D/1B du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 modifié ;

Vu la Délibération N° 117/2016/CACL en date du 29 septembre 2016 portant transfert de modification des statuts de la CACL ;

Vu la délibération N° 01/2020/CACL du 31 janvier 2020 actant la tenue du Débat sur les Orientations Budgétaires 2020, étape importante dans le cycle budgétaire annuel de la collectivité ;

Entendu l'avis favorable de la Commission Finances du mardi 03 mars 2020 ;

**Entendu** le **Rapport N° 39/2020/CACL** relatif à l'approbation du Budget Primitif du Budget Annexe Transport (M43) de la CACL - Exercice 2020.

### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

#### Après en avoir délibéré à l'unanimité :

**DONNE ACTE** à la Présidente de son **Rapport N° 39/2020/CACL** relatif à l'approbation du Budget Primitif du Budget Annexe Transport (M43) de la CACL - Exercice 2020.

**APPROUVE** le Budget Primitif du Budget Annexe Transport (M43) de la CACL exercice 2020, tel qu'il est présenté dans l'annexe jointe à la présente délibération, arrêté tant en dépenses qu'en recettes, à la somme de **11 661 082.92** € et conformément au tableau ci-dessous :

chapitre	intitule du chapitre	BP2020
	dépenses de la section fonctionnement	
011	Charges à caractères général	2 256 700
	Charges de personnel	5 461 717
65	charges de gestion courantes	19 000
67	charges exceptionnelles	1 500
023	Virement à la section d'investissement	1 156 784
042	Opérations de transferts entre sections	804 299
002	Déficit reporté	
		9 700 000
	recettes de la section fonctionnement	
013	Atténuation de charges	
	Opérations d'ordre de transfert entre sections	
70	Produit des services du domaines	2 000 000
73	Impôts et taxes	
74	Dotations et participations	7 700 000
	Autres produits de gestion courantes	
	produits financiers	
	Produits exceptionnels	
	reprises sur provision pour risques	
002	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	
		9 700 000

		BP 2020
chapitre	intitule du chapitre	
	depenses de la section investissement	
	aspended as ta section investigation	
001	Excédent de fonctionnement reporté	
13	Subventions d'investissement	
	Remboursement d'emprunts	
	Immobilisations Incorporelles	
	Immobilisations corporelles	236 700.00
	Immobilisations reçues en affectation	1 704 000 00
	Immobilisations en cours	1 724 382.92
	Participations et créances rattachées à des participations	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	
	Total depenses	1 961 082.92
	recettes de la section investissement	
002	Excédent d'investissement reporté	
10	Dotations, fonds, divers et reserves	
1068	exedents de fonctionnement capitalisée	
13	subventions d'investissements	
The second secon	emprunts	
	Virement de la section fonctionnement	1 156 783.92
	Immobilisations en cours	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	804 299.00
	Total recettes	1 961 082.92

**AUTORISE** la Présidente à solliciter les différents partenaires institutionnels, pour le financement des opérations et programmes et à procéder aux inscriptions budgétaires correspondantes.

**AUTORISE** la Présidente à procéder à la réalisation des emprunts, sous toutes formes, destinés au financement des investissements prévus au Budget Primitif du Budget Annexe Transport (M43) pour l'exercice 2020 et à signer, à cet effet, les actes nécessaires.

**AUTORISE** la Présidente à engager les travaux, les missions de maîtrise d'œuvre et les études se rapportant aux opérations inscrites au Budget Primitif du Budget Annexe Transport (M43) de la CACL - Exercice 2020, dans le respect du Code des marchés publics et à en attribuer l'exécution, conformément à la réglementation s'y rapportant.

**AUTORISE** la Présidente sur ces bases, à signer tous les documents administratifs et comptables, à intervenir dans la conduite de ces opérations et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires pour la bonne exécution du Budget Primitif du Budget Annexe Transport (M43) de la CACL - Exercice 2020.

Accusé de réception en préfecture 973-249730045-20200305-39-2020-AP-DE Date de télétransmission : 12/03/2020 Date de réception préfecture : 12/03/2020 **DECIDE** de transmettre la présente Délibération à Monsieur le Préfet de Guyane et à Monsieur le Directeur des Finances Publiques de Guyane - Centre des Finances Publiques de Cayenne-Amandiers.

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique, Le jeudi 05 mars 2020

POUR EXTRAIT ET CERTIFIE CONFORME

LA PRÉSIDENTE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

Marie-Laure PHINÉRA-HORTH